

**Social** Les fonctionnaires des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) se mobilisent ce jeudi à Besançon pour dénoncer leur manque criant de moyens

# Les « oubliés » de l'administration

L'ABSENCE de reconnaissance de leur propre ministère de tutelle, la justice, les fait aujourd'hui sortir du bois. Les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), des services du même nom rattachés à l'administration pénitentiaire, en ont assez des pressions qu'ils subissent. Plus encore, ils doutent de pouvoir s'occuper correctement des personnes qu'ils ont à leur charge en étant si peu.

« Nous sommes pourtant des acteurs clés de la prévention de la récidive », affirme Valérie Groscolas et Jérôme Binetruy, respectivement secrétaire régionale adjointe du Syndicat national de l'enseignement pénitentiaire (SNE-PAP FSU), pour l'une, et membre de la CGT Insertion et probation, pour l'autre.

« Les équipes dont nous faisons partie gèrent le suivi des individus placés sous main de justice, détenus ou en "milieu ouvert", c'est-à-dire ceux qui sont condamnés à un travail d'intérêt général, à du surris avec mise à l'épreuve, à une

contrainte pénale, mais aussi ceux qui bénéficient d'une libération conditionnelle, d'un contrôle judiciaire ou d'un aménagement de peine. Nous sommes les intermédiaires entre eux, le juge d'application des peines et les professionnels chargés de leur réinsertion. Or, nous ne sommes que 17 pour nous répartir les 1 385 mesures en milieu ouvert, dont 115 aménagements de peines et 313 personnes défennues. Par conséquent, nous prenons en charge 112 personnes en moyenne. C'est énorme. Nous n'exerçons pas nos missions au mieux. »

## Travail énorme, aucune compensation

D'où leur décision de manifester devant le tribunal de grande instance de Besançon ce jeudi, de 12 h à 14 h, pendant leur pause, puisqu'ils n'ont pas le droit de faire grève. Plusieurs revendications sont à leur ordre du jour. Tout d'abord, ils veulent une réévaluation de leurs moyens d'ac-

tion. « Celle-ci passe par une augmentation de nos effectifs », insistent les deux représentants syndicaux. « En 2014, le ministère prévoyait de recruter 1 000 personnes pour les SPIP au niveau national. Il y a eu des arrivées, mais pas assez. La moyenne française actuelle n'est que de 150 candidats reçus au concours par an. »

Ensuite, ils réclament une revalorisation statutaire et salariale à hauteur du diplôme universitaire que chacun détient. « Le concours est accessible à Bac + 2, mais les candidats ont tous, au minimum, un Bac + 4. Notre aide à la décision judiciaire fait de nous des experts. Nous réclamons un statut de catégorie A alors que nous peinons à avoir celui de catégorie B +. »

Enfin, la remise à niveau de leurs indemnités doit être immédiate. « Bien souvent, les moyens sont concentrés sur les établissements pénitentiaires et la détention. Les SPIP sont systématiquement délaissés, ignorés. Pire encore, nous avons été écartés des



■ Les deux représentants syndicaux passent en revue leurs revendications.  
Photo Ludovic LAUDE

mesures financières incluses dans le Plan de lutte antiterrorisme (PLAT) de décembre 2015. Nous n'avons aucune compensation alors qu'on nous demande de repérer les dérives religieuses radicales de nos "protégés". Nous sommes pourtant impactés de plein fouet par l'état d'urgence. Nous n'attendons plus les promesses gouvernementales qui tardent à venir. »  
Paul-Henri PIOTROWSKY

Entreprises

Social